

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 20/06/2013, à 20H 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Secrétaire de séance : G. VAULTIER

Absents excusés : V. DE LA HOGUE pouvoir à S. HARDOUIN, P. LEBUGLE pouvoir à G. VAULTIER,

Eglise/ Indemnité de gardiennage/ Année 2013

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur l'abbé PIEN, curé de St-Pierre-Eglise, desservant la paroisse de Gonneville, une indemnité pour le gardiennage de l'Eglise d'un montant de 119 € 55.

Budget/ Décision modificative n°01

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir un crédit de 390 € sur l'article 165, dépôts et cautionnement reçus, par prélèvement sur l'article 21534, réseaux d'électrification, du budget 2013.

Personnel communal / Accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal décide du recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, pour une période de 10 semaines à compter du lundi 24 juin 2013 jusqu'au samedi 31 août 2013, afin d'effectuer divers travaux sur les bâtiments communaux, la voirie communale et l'entretien du cimetière communal.

Groupe scolaire / Un avis favorable est donné pour l'achat de :

- couchettes pour la classe maternelle, devis de l'entreprise BOURRELIER éducation pour un coût total de 653 € TTC
- modules en mousse haute densité : devis de l'entreprise WESCO pour un coût total de 404 € 80 TTC
- matériel informatique et vidéoprojecteur : devis de la société DALTONER pour un coût total de 3 388 € 84 TTC.

Logements communaux

- Maison de l'aéroport : le loyer mensuel est fixé à 700 € et les charges mensuelles à 10 € pour l'entretien de la fosse « BIONEST ».
- Logement de la Poste : à compter du 1^{er} août 2013. Le loyer mensuel est fixé à 600 € et les charges mensuelles à 15 € pour l'entretien de la micro station « BIOXYMOP ».

Réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires sera mise en application, à l'école de GONNEVILLE, à compter de la rentrée de septembre 2013.

Une réunion a eu lieu le mardi 18 juin 2013 en présence des agents qui animeront les activités extra-scolaires et des représentants de la municipalité. Les activités pédagogiques complémentaires (APC) seront proposées aux élèves de 15 H 45 à 16 H 30 : aide aux devoirs, activités sportives, culturelles ou artistiques, accès à la ludothèque.

Communauté de Communes du canton de St-Pierre-Eglise

-**Compétence scolaire** : Afin d'unifier toutes les écoles primaires du canton, la Communauté de Communes de Saint-Pierre-Eglise envisage de prendre la compétence scolaire.

Une étude a été lancée auprès d'un cabinet d'étude afin de connaître tous les impacts financiers et fiscaux de ce transfert de compétence.

- **Délégués communautaires** : Le nombre des délégués des communes au sein de la communauté de communes du canton de Saint-Pierre-Eglise, après le prochain renouvellement général des conseillers municipaux :

- sera réparti conformément aux dispositions de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, et à la délibération du conseil communautaire en date du 19/03/2013, et en accord avec les communes, à savoir :

- répartition en fonction de la population ;
- chaque commune dispose d'au moins un siège ;
- aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges ;
- le nombre total des sièges n'excède pas plus de 25 % du nombre des sièges qui serait attribué en application des règles automatiques qui s'impose à défaut d'accord,
- est fixé à 36, soit pour les communes :

	Nombre de délégués communautaires
Brillevast, Canteloup, Carneville, Clitourps, Gouberville, Maupertus/Mer, Névill/ Mer, Réthoville, Théville, Tocqueville, Le Vast, Varouville	1 délégué
Cosqueville, Gatteville-Phare, Le Theil	3 délégués
Gonneville	4 délégués
Fermanville	5 délégués
Saint-Pierre- Eglise	6 délégués

Travaux de restauration de l'église Saint-Martin de Gonneville

Au vu du taux d'humidité très élevé dans l'église et suite aux travaux de réfection du retable, des travaux d'assainissement des murs de l'église doivent être entrepris.

L'église étant inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, diverses autorisations sont préalablement nécessaires afin de réaliser les travaux en toute légalité.

Après s'être rendu sur place, Monsieur le Conservateur Régional du Service Archéologique conseille :

- de réaliser un véritable fil d'eau, à 1m50 des murs, sur les 3 côtés de l'église autres que le pignon principal. Les eaux de ruissellement seront ainsi récupérées avant qu'elles n'affectent les maçonneries ;
- de refaire les joints des murs avec de la chaux à la place du ciment qui ne respire pas.

Ces travaux seront intégrés dans le dossier de permis de construire qui sera présenté à Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour approbation et obtention de subventions.

Etablissement recevant du public/ Accessibilité

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de la société DP-MG d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de l'église et du cimetière au taux de rémunération de 12 % .

CD 413 / Enfouissement des réseaux

Des travaux de réfection de voirie, d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications doivent être effectués sur le CD 413

La société COFELY INEO a été mandatée par le Syndicat Départemental d'Energie de la Manche pour effectuer l'étude de la mise en souterrain des réseaux basse tension. Ces travaux nécessitent la reprise des branchements de la mairie et du groupe scolaire, la confection d'une tranchée ainsi que la pose de tube France Telecom, pour permettre la reprise des réseaux et la dépose des poteaux.

Des lampadaires seront posés sur le CD 413 en différents endroits.

Terrain de pétanque

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au devis de l'entreprise GALLIEN, de Breuville, pour la réalisation d'un terrain de pétanque à proximité du plateau sportif pour un coût de 2 560 € 94 TTC.

Informations et interventions diverses

- Urbanisme : depuis le 16/05/2013, ont été déposées en mairie : 1 demande de permis de construire, 1 demande de permis modificatif, 5 demandes de certificats d'urbanisme.

- Réunions de Conseil Municipal : les prochaines réunions de conseil municipal auront lieu le jeudi 18 juillet 2013 et le jeudi 29 août 2013.

- Bureau de vote : Considérant le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale de GONNEVILLE, soit 665 personnes, un seul bureau de vote sera maintenu sur la commune.

- Rénovation du bocage : la Chambre d'Agriculture de la Manche et les associations locales de boisement

organisent une nouvelle opération « commande d'arbres » pour aider les agriculteurs et les particuliers à rénover le bocage. Les commandes doivent être faites avant le 15/09/2013.

-Voirie communale : suite à l'effacement des réseaux électriques haute tension en divers endroits de la commune, des litiges restent à régler avec l'entreprise ayant effectué les travaux.

- Logement n°2 du 3 route de la Planque : suite au départ du précédent locataire, ce logement vient d'être reloué à compter du 15/06/2013.

-Tri sélectif : Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement a mené, au cours de l'hiver dernier, une campagne de sensibilisation au tri sélectif sur tout le territoire de la Communauté de Communes du canton de St-Pierre-Eglise.

« Les ambassadeurs de tri » ont rencontré, sur la commune, 119 personnes et 231 guides du tri ont été distribués dans les boîtes aux lettres.

Sur les 119 personnes rencontrées, 42 % ont déclaré faire du compost et 73 % utilisent la déchetterie.

- Plan de la commune : un nouveau plan est présenté au Conseil Municipal. Il sera imprimé sur un fond en aluminium et placé : à la mairie et au parking de l'église.

- Piste de skateboard : les modules ont été déplacés du parking de l'église au parking de la salle polyvalente.

- Concert à l'église de Gonneville, au profit d'une œuvre caritative, le samedi 29/06/2013, par l'ensemble vocal et instrumental ARS NOVA.

Pour extrait conforme, le 22 juillet 2013

Le secrétaire de séance :

Le Maire :

Gérard VAULTIER

Luc DUFOUR